

Le douze septembre deux mil vingt-deux à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la mairie sous la présidence de Mr Antony ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : Mr ROUSSEAU Antony, Maire.
Mrs LOYAU Éric et PORTEBOEUF Joël, adjoints.
Mmes BLOT Florence, LEPLET Marie-Claire et MARCHAND Maëlle.
Mrs ARNOULD Maxence, CORROYER Guillaume et GUILLE Bertrand.

Absents excusés : Mme PAPIN Cécilia et Mr MARTINEZ Louis-José.

Secrétaire de séance : Mr CORROYER Guillaume.

• **Durée d'amortissement**

A la demande de la trésorerie, nous devons amortir les pompes de relevage.

Décision :

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire.
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M49.

	Article comptable	Proposition d'amortissement des biens
Matériel spécifique d'exploitation	2156	5 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus
- de charger Monsieur le maire de faire le nécessaire.

• **Route de la Cailletière**

Devis Colas :

ST GERMAIN D'ARCE - La Cailletière - Refection de voirie et traitement de sol
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (€)	MONTANT HT (€)
	<u>PRIX MARCHES</u>				
	RABOTAGE DE CHAUSSEE	M2	2 200,00	5,25	11 550,00 €
	BBSG 0/10	T	PM	79,00	PM
	RECHARGEMENT 0/31,5 à 150 kg/m ² ET TRI-COUCHE	M2	2 200,00	7,90	17 380,00 €
	Commande en mai 2022. Coefficient de révision de 1.0936	FT	1,00	2 707,85	2 707,85 €
	Révision liée à la cause d'imprévisibilité, et accord transactionnel à venir de 5% du montant total des travaux engagés	FT	1,00	1 446,50	1 446,50 €
	SOUS-TOTAL - PRIX MARCHES				33 084,35 €
	<u>PRIX HORS MARCHES</u>				
	Traitement de sol au liant hydraulique suivant les préconisations à 1% de chaux moyen sur 0.50m comprenant couche d'enduit de cure	M2	2 200,00	7,02	15 444,00 €
	Traitement de sol au liant hydraulique suivant les préconisations à 5% de ciment sur 0.35m	M2	2 200,00	8,87	19 514,00 €
	SOUS-TOTAL - PRIX HORS MARCHES				34 958,00 €
	Prévoir 3semaines de route barrée pour prise du traitement de sol				

Conditions de règlement : EFT (Virt) - 30 jours date de facture

Se référer à nos conditions générales de travaux détaillées au verso de la première page

MONTANT TOTAL H.T.	68 042,35 €
TVA 20%	13 608,47 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	81 650,82 €

Fait à CHAMPAGNE, le 26 avril 2022
 Directeur d'Agence
 Alain DILLET

Date et Signature du client
 Précédé de la mention "LU et APPROUVE,
 BON pour ACCORD"

Proposition CRCA :

CARACTÉRISTIQUES DES PROPOSITIONS

Commune de St Germain d'Arcé

Objet du financement : Travaux voirie

Montant du financement : 117 000 €

1) Prêt moyen terme 82 000 € - Prêt à taux FIXE - Échéances constantes

Durée	Taux	Échéance annuelle
10 ans	2.77 %	9 500.41 €
15 ans	2.77 %	6 755.10 €

Date de fin de validité : 26/09/2022

Modalités de déblocage : total dans les 3 mois

Frais de dossier : 100 €

2) Prêt relais FC TVA et subventions 35 000 € - Prêt à taux révisable indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyenné (valeur de l'index à ce jour : 0.395 %)

Durée	Taux de départ
24 mois dont 21 mois de différé d'amortissement du capital Paiement trimestriel des intérêts	E3MM + 0,70%, soit à ce jour 1.095 %

Date de fin de validité : 26/09/2022

Modalités de déblocage : total dans les 3 mois

Ou

Prêt à taux révisable indexé sur l'EURIBOR 12 mois moyenné (valeur de l'index à ce jour : 1.245 %)

Durée	Taux de départ
3 ans dont 2 ans de différé d'amortissement du capital Paiement annuel des intérêts	E12MM + 0,70%, soit à ce jour 1.945 %

Date de fin de validité : 26/09/2022

Modalités de déblocage : total dans les 3 mois

Frais de dossier : 100 €

Décision :

Il est décidé de rencontrer Mr TESSIER et Mr MARTINEZ, usagers de cette route pour leur exposer le devis de réfection de cette route le mercredi 14 septembre à 15h30 et de reporter la décision à une prochaine réunion.

- **Téléphonie mobile**

La commune a été retenue par l'Etat pour recevoir une antenne de téléphonie mobile.

Proposition du Maire pour qu'elle soit installée sur le terrain de la lagune.
Une indemnité de 500 € annuel serait versée à la commune.

Décision :

Le conseil municipal donne son accord mais souhaite demander 1000 € d'indemnité annuelle.

- **Festiloir 2023**

Compte rendu festiloir 2022 :

- 208 repas payant
- 42 repas bénévoles
- 4 repas artistes

Recette buvette = 2012.73 €

Bénéfice = 895.15 €

400 € ont été donné à l'Amicale des Sapeurs Pompiers comme il avait été convenu de répartir le bénéfice entre les associations qui avaient aidé et le reste au Comité des Fêtes.

Du 22 au 29 juillet 2023.

/!\ participation de la commune à hauteur de 1000 €

Décision :

Le conseil municipal décide de ne pas être candidat pour recevoir le festiloir 2023 mais souhaiterais accueillir le Festif&Vous, festival organisé par la Communauté de Communes Sud Sarthe.

- **Création d'une buvette**

Suite au Festiloir 2022, réflexion pour créer une buvette à la place du garage au parc de jeux.

Décision :

A voir dans l'hiver.

- **Troc plantes**

Proposition de Marie-Claire pour organiser un troc plantes le 22 octobre suivi d'une choucroute par La Bonne Tablée.

Décision :

Organisé dans la cour de l'école.

Demandé à l'ESAT de Montval sur Loir pour avoir des fleurs à vendre.

- **Application de communication**

Inclus dans notre contrat, une application de communication pour les communes de moins de 2000 habitants.

Décision :

Demander un rdv pour explication.

- **11 novembre + repas des anciens**

- Défilé à 10h
- Prévoir 1a gerbe = Maëlle : 40 €
- Prévoir vin d'honneur = faire le point

Proposition de menu par La Bonne Tablee :

Pour 25€ :

- Salade verte - foie gras de canard poêlé et confit d'oignons
- Poule au pot - riz basmati
- Profiteroles au chocolat

Pour 26€ :

- Salade verte avec lardons et cabecou rôti
- Civet de biche - gratin dauphinois et tomates à la provençales
- Charlotte chocolat - poire

OU

- Salade de chou au lardons et céleri rave
- Blanquette de veau - riz basmati ou pilaf
- Nougat glacé - coulis de fruit rouge

Demander avec l'apéritif, le fromage - salade et le vin compris.

- **Divers**

- Prochaine réunion : 10 octobre 2022 à 20h.
- Appeler l'assurance par rapport au stationnement d'un véhicule à autrui dans l'atelier
- Demander à l'agent technique d'arracher l'herbe du cimetière le mardi 13 et le mercredi 14 septembre et de refaire le marquage au sol des Stop
- Appeler l'entreprise BARDET pour que les travaux du cimetière soient réalisés avant la Toussaint.
- Demander l'intervention de l'entreprise SOGECO pour modifier les horloges de l'éclairage publique de façon à ce que le village soit éclairé de :
 - 6h30 au levé du jour
 - Du coucher du soleil à 21h.